

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGHEY

Tél : 04 79 81 34 92

mairie@arboysenbugey.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 6 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai,

Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGHEY, légalement convoqué le 6 mai 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à 19h30, en Mairie d'Arboys en Bugey, sous la présidence de Monsieur Joël BORDONNAT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Lydie Miraillet, Pierre Dulliand, Marion Spelani, Christophe Mayot, Eric Hell, Nicolas Samoyeau, Sophie Bocquet, Yanis Cotin, Roxane Coeurdoux, Romain Legland, Marie Ribeiro, Joël Bordonnat, Valérie Morgante, René Vuillerod, Michel Charles Riera, Carole Biatrix.

ÉTAIENT EXCUSÉS

Patricia Delaby – procuration donnée à Pierre Dulliand
Sophie-Charlotte Martin – procuration donnée à Roxane Coeurdoux
Fabrice Angelier – procuration donnée Carole Biatrix

Vérification du quorum :

Le conseil municipal est composé de 19 membres. **19** membres sont présents ou représentés, dont 16 présents physiquement. Le quorum est atteint. La séance peut valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Marie Ribeiro, conseillère municipale, est désignée de secrétaire de séance.
Cette désignation est adoptée à l'unanimité.

La séance débute à 19h40

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du lundi 20 avril 2026

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, avec **19** voix **Pour**, le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 20 avril 2026 tel qu'il leur a été transmis avec une correction sur l'orthographe de Michel Charles Riera.

Pierre Dulliand prend la parole pour faire remarquer que la numérotation des délibérations indiquée dans l'ordre du jour est indiquée 2026-06-xx. Il propose de reprendre de préférence l'année et le mois en cours où les délibérations ont lieu pour une question de simplification de lecture (soit 2026-05-xx pour ce CM), Joël Bordonnat approuve cette remarque.

2) D2026-05-01 : Dossier DECI (Lachat) - demande de subvention

Exposé :

Le logement est situé au 670 route de la Taillie à Saint-Bois. Il s'agit d'un appartement de Type 4, de 96 m² se trouvant au 1^{er} étage de l'ancienne mairie de Saint-Bois. Il se compose de 3 chambres, dispose d'une cuisine neuve, d'un plancher flottant, de chauffages électriques aux normes, d'une cave, d'un garage et d'un petit terrain devant. Le diagnostic thermique, effectué en 2022, est noté D.

La demande d'attribution est effectuée par Monsieur Ayoub OUDIA conjoint d'Océane MERTZ pour un loyer proposé à 750 euros. Le bail débuterait au 1^{er} juin 2026. Joël Bordonnat précise que le dossier de demande d'attribution est complet.

Valérie Morgante prend la parole pour signaler que les diagnostics thermiques ont évolué au 1^{er} janvier 2026 et que le fait d'être en chauffage électrique peut faire gagner une lettre.

Le Conseil Municipal, avec **19** voix **Pour**, **APPROUVE** l'attribution du logement de Saint-Bois à Monsieur Ayoub OUDIA

3) D2026-05-02 : Dossier DECI (Lachat) - demande de subvention

Exposé :

Il s'agit ici d'une demande de subvention. Joël Bordonnat reprend l'historique du dossier : il s'agit d'un terrain situé sur le Chemin de Lachat à Sillignieu. Le terrain avait été racheté par la commune sous le précédent mandat, à Monsieur Charnaud pour la somme de 1,20 euros, ce qui est confirmé par Michel Charles Riera. Le but de ce rachat afin de pouvoir le redécouper et poser une bâche et le revendre ensuite à Monsieur Loquet. Entre temps la maison de Monsieur Charnaud a été vendue à Monsieur Le Cerf qui, de par son terrain attenant à cette parcelle a un droit de préemption.

Michel Charles Riera signale qu'il doit également y avoir une priorité de la part la fonction de Monsieur Le Cerf et de son épouse qui sont propriétaires de chevaux. Joël Bordonnat signale que Madame Le Cerf est passée en mairie pour la construction d'un bâtiment pour ses chevaux et lui a confirmé qu'ils n'avaient pas de statut agricole.

Monsieur Valentin Couturier a transmis les devis à la commune acté à 39 700 euros pour la réalisation des travaux sur ce terrain. Des aides à hauteur de 80 % ont été demandées, ce qui représenterait 31 760 euros. Toutefois, en accord avec la préfecture, a été ajouté sur la somme totale le montant l'acquisition du terrain ce qui porte le montant initial à 49 508 euros. L'acquisition du terrain représente 9901,80 euros.

Il est évident que la demande de subvention faite est le maximum, il est possible que le montant de subvention accordé soit inférieur à ce pourcentage.

Pierre Dulliand et Michel Charles Riera précisent que selon le montant de la subvention il est possible qu'un nouveau passage devant le conseil municipal soit nécessaire pour discuter d'un possible arrangement.

Eric Hell intervient pour demander qui subventionne. Joël Bordonnat lui indique qu'il s'agit des Fonds verts et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il s'agit donc de fonds publics.

L'attribution de ce terrain sera décidée au prochain conseil. Joël Bordonnat souhaite rencontrer chacune des parties et échanger avec elles sur le sujet avant de prendre une décision.

Le Conseil Municipal, avec **19** voix **Pour, APPROUVE** le devis de Monsieur Valentin Couturier pour la réalisation des travaux ainsi que la transmission de la demande de subvention à la préfecture.

4) D2026-05-03 Désignation Délégués Commission CCID

Exposé :

La Direction Générale des Finances Publiques nous demande de choisir 24 personnes dans la commune et de leur transmettre cette liste. Un tirage au sort sera effectué à partir de cette liste pour désigner 6 titulaires et 6 délégués. Les 6 titulaires se réuniront 1 fois par an et devront valider le taux d'imposition en corrélation avec la liste des bâtiments envoyée par la DGFIP.

Par exemple dans le cadre d'un bâtiment dont la fonction initiale est le stockage de foin, racheté et transformé en habitation de classe B, le nouveau propriétaire fait une déclaration auprès du Trésor Public qui réévalue l'assiette fiscale de ce bâtiment.

Les 6 personnes tirées au sort seront donc chargées de contrôler la validité de l'assiette fournie par la DGFIP et en cohérence avec l'existant.

Le principal travail sera de voir en amont les bâtiments concernés, il est évident que les 6 personnes sélectionnées n'ont pas vocation à rentrer chez les gens pour effectuer des vérifications.

Michel Charles Riera demande la parole pour signaler qu'il y a un gros travail à effectuer aussi bien sur notre commune comme sur l'ensemble du territoire car les critères ont évolué. À mi-mandat l'ancien conseil municipal a réalisé qu'un travail de mise à plat des différents bâtiments devrait être effectué dû au fait que les éléments indiqués par l'État sont anciens, parfois certains datent de 1940 et que tous les travaux en intérieurs ne sont pas déclarés en mairie. Le fait d'être en début de mandat laisse une marge pour réaliser cette tâche qui est fastidieuse. Par ailleurs, le fait d'avoir peu de demandes relatives à des

permis de construire ou de déclarations préalable de travaux concernant du logement, libère du temps.

Joël Bordonnat a fait le choix de mettre en priorité des personnes n'étant pas au conseil municipal pour éviter de mettre les conseillers en porte-à-faux. 20 habitants sont donc volontaires (Pitrat Pascale, Jacob René, Julienne David, Calone Michel, Thevenon Cyril, Franquin Milan, Bellemin Sandrine, Jacquet Yves, Metge Alain, Flamant Jacques, Codex Alain, Montagny Marion, Codron Nicolas, Legrand Alexandre, Chelle Jean-Pierre, Fuckard Bernard, Billet Olivier, Marcel Jeanine, Giraud Nadine, Krummenacker Claire, Corioland Françoise) et 2 conseillers (Marie Ribeiro et Pierre Dulliand), Christophe Mayot sera quant à lui président de cette commission.

René Vuillerod intervient pour signaler que c'est un projet de l'État que de revoir ce sujet.

Pierre Dulliand intervient à son tour pour signaler que ces commissions sont prévues par la loi et que c'est une façon démocratique de s'assurer que la fiscalité s'aligne bien sur une réalité de terrain. Par ailleurs, les services des impôts disposent de moyens rapides pour vérifier certaines données. Selon lui il n'y a pas d'urgence à effectuer cette mise à plat.

Yanis Cottin, intervient pour préciser qu'il estime que ce n'est pas le rôle du conseil municipal que de vérifier ou de signaler si un bien a été transformé.

Le Conseil Municipal, avec **19** voix **Pour, APPROUVE** la liste des 24 habitants qui sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques.

5) D2026-05-04 Désignation Délégués Commission Listes électorales

Exposé :

Il s'agit d'une commission obligatoire. Compte tenu qu'il y a eu 2 listes aux élections municipales et que nous sommes une commune de moins de 1000 habitants, la commission va se composer différemment des fois précédentes. Elle sera donc composée de 3 membres de la liste ayant obtenue le plus de sièges et 2 membres appartenant à la liste d'opposition. La sélection se fait en fonction de l'âge : du plus âgé au plus jeune pour chacune des listes, après acceptation de chacun. Sont donc membres de cette liste : Michel Charles Riera, René Vuillerod, Pierre Dulliand, Patricia Delaby et Sophie Bocquet.

Pierre Dulliand précise que cette commission doit se réunir 1 fois par an minimum. En cas d'élections, elle doit se réunir entre 20 et 24 jours avant celles-ci. Les prochaines élections présidentielles se déroulant en 2027, la prochaine réunion de celle-ci devrait donc se tenir début mars 2027. 3 membres doivent obligatoirement être présents pour que la commission puisse délibérer.

Le Conseil Municipal, avec **19** voix **Pour, APPROUVE** la liste des 5 membres de la commission listes électorales.

6) D2026-05-05 Désignation des membres externes Commission CCAS

Exposé :

Toutes les communes de plus de 1500 habitants doivent disposer d'une CCAS, ce qui veut également dire que à l'inverse, depuis 2015, toutes les communes de moins de 1500 habitants n'ont pas l'obligation de se doter d'un CCAS (Comité Communal de l'Action sociale).

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté pour une commission englobant le Vivre ensemble, les Associations et le CCAS. Joël Bordonnat et 7 conseillers composent cette commission et pour bien faire, il faudrait 7 habitants de la commune pour compléter la commission. Il semble compliqué de réunir 15 personnes au total lors de réunion pour à la fois traiter de sujets sur les associations et le CCAS. Joël Bordonnat tient particulièrement à ce CCAS, car le but de cette commission ne se réduit pas au panier de Noël des personnes âgées (de manière caricaturale). Il souhaite que son action s'élargisse et qu'il vienne, par exemple, en aide aux personnes esseulées, ou encore qu'il puisse développer l'accès à l'aide à domicile, proposer la formation au BAFA à un jeune adulte contre une implication dans la commune avec du périscolaire en utilisant les structures existantes, être un guide pour un accès aux soins pour les personnes âgées, qu'il puisse être sollicité pour attirer son attention sur des gens vivants dans des logements insalubres sur la commune, pour également être sollicité sur la mobilité pour les personnes n'étant pas en mesure de se déplacer seules, etc. La mise en œuvre de la partie action sociale est le réel questionnement de Joël Bordonnat sur le fonctionnement avec la commission Vivre ensemble.

Pierre Dulliand, intervient pour souligner que la commission Vivre ensemble peut parfaitement assumer ce rôle avec la structure comme validé au premier conseil, en faisant appel à des compétences. Notre commune de 700 habitants ne peut pas tout faire toute seule. Il existe une intercommunalité qui existe et des choses sont mises en place, tel que le transport à la demande. Il ne faut pas refaire à notre taille des choses qui vont dépasser nos capacités et qui ne seront pas efficaces car il n'y aura pas un nombre suffisant de bénéficiaires. Il existe le CIAS (Comité Intercommunal de l'Action Sociale), la loi prévoit que celui-ci peut se substituer au CCAS élémentaire. Le CCAS est une structure qui a une certaine autonomie par rapport au conseil, et dispose d'un budget alimenté par la commune.

René Vuillerod intervient à son tour pour indiquer que selon lui nous devrions être plutôt un guichet qui dirige et apporte l'information. Il existe le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) qui est amené à aiguiller les personnes. L'idée serait de recenser les besoins de la personne et en fonction de cela à nous trouver l'information afin de guider les personnes vers le bon interlocuteur.

Lydie Miraillet précise que le CLIC aide notamment au montage de dossiers, notamment pour les aides à domicile.

Nicolas Samoyeau prend à son tour la parole pour proposer non pas de créer un CCAS mais une commission qui gérerait la mise en relation avec les services adéquats (CLIC ou autre).

Joël propose d'ajourner cette décision et nous permettre de réfléchir à la possibilité de scinder la commission Vivre ensemble et le CCAS afin de ne pas pénaliser le côté Associations de la commission. Il propose l'idée d'un CCAS avec 3 ou 4 conseillers et de ce fait avec 3 ou 4 intervenants externes avec des compétences.

Le Conseil Municipal, **AJOURNE** le sujet de la création d'un CCAS.

7) D2026-05-06 Délaissé de voirie chemin de l'étroit – cession de terrain

Exposé :

Délaissé de voirie Chemin de L'Étroit à Thoys : il a été décidé de céder une parcelle de 12 m² au prix de 240 euros HT à Madame Océane Codex, le but étant de ne faire qu'un seul acte notarial. La vente sera confié à Maître Quentin Jacob, Notaire à Culoz.

Le Conseil Municipal, avec **19** voix **Pour**, **APPROUVE** le délaissé de Voirie.

8) D2026-05-07 Convention Péjolane

Exposé :

Pierre Dulliand prend la parole sur ce sujet. La Péjolane est une association qui a été créée afin d'offrir un cadrage pour le maintien de 2 repas annuels pour les habitants du village. Ces manifestations existent depuis plus de 30 ans, mais compte tenu des obligations de gestions bancaires et d'assurances, une association a dû être mise en place.

L'association souhaite disposer de l'ancien Lavoir du village, environ 50m², qui est aujourd'hui inutilisé, pour certaines de ses manifestations. Cette demande n'est pas nouvelle, une convention avait déjà été soumise à l'ancien conseil municipal. L'idée est de mettre à dispositions de l'association les « tanks » dans lesquels est stocké du matériel, du four et de l'ancien lavoir.

Le but de la convention est de cadrer les choses, l'association doit donc prendre une assurance pour être couverte. L'article 5 précise que l'association sert de point d'entrée coordonne l'utilisation du four car c'est elle qui en a l'usage principal. On pourrait mettre une ardoise pour que chacun note la date de réservation souhaitée. L'association s'engage à faire remonter tout problème à la Mairie.

L'article 8 est en cours de révision car dans celui-ci il est indiqué que l'association est responsable des bâtiments alloués par la commune même lorsque ce n'est pas elle qui utilise les structures. Il s'agit d'une erreur de rédaction. C'est bien à la personne qui utilise les biens à titre privé qui s'engage à respecter les consignes qui sont prodiguées par la Mairie.

Joël Bordonnat trouve que l'idée de cadrer l'utilisation des biens est bonne, et valide le souhait de l'association d'utiliser et, de fait, d'entretenir le bâtiment.

Le Conseil Municipal, avec **19** voix **Pour**, **APPROUVE** la convention avec l'association La Péjolane.

9) Informations diverses

Commission Patrimoine, Urbanisme, Voirie

Christophe Mayot informe que la commission a commencé son travail sur la sécurisation des hameaux. Monsieur Buisson, du département, a été contacté afin de connaître les éventuelles contraintes. Monsieur Buisson est venu rencontrer plusieurs conseillers ce mardi 6 mai et il existe peu de contraintes si ce n'est la largeur de la voie qui doit être de 3,50 mètres. Libre à la commune de faire ce qu'elle veut dans les villages si elle dispose du financement. Au vu des retours des communes, Monsieur Buisson signale que les ralentisseurs sont jugés bruyants. Pour monter un projet il suggère au préalable d'installer un système de mesure dans les hameaux pour connaître le nombre et le type de véhicules qui circulent pour avoir des données permettant de prendre une décision sur les endroits où placer des dispositifs. Sachant que les demandes de subventions sont à déposer avant le 31 mai, cette année rien ne pourra être fait. En attendant d'ici cet automne la commission va travailler sur le montage de projets afin de pouvoir les demander de subvention pour 2027 et une mise en place possible de la sécurisation en 2028.

Le marquage au sol peut être effectué, tout comme le développement de la signalisation (panneaux manquants à certains endroits).

Le département peut mettre à disposition des dispositifs provisoires de ralentissement afin de tester l'efficacité du système avant d'engager des investissements.

Au vu des coûts que représentent cette sécurisation il faudra prioriser, tout ne pourra pas être fait sur une seule année, c'est à cela notamment que serviront les comptages. Les habitants seront bien évidemment consultés sur le choix des installations.

La régie des eaux devant engager de gros travaux sur Peyzieu pour remettre l'assainissement aux normes au niveau de la Montée de la Quoille, du Chemin de la Forêt jusqu'à la départementale, le marquage au sol sur Peyzieu ne sera pas effectué cette année.

Concernant la rénovation du foyer Communal, Joël Bordonnat a rencontré Monsieur Damians, lieutenant au SDIS pour faire le tour du Foyer Municipal. Certaines choses sont à enlever (bouteilles de gaz, huiles de fritures), il faudrait baisser les extincteurs, abaisser les boutons d'alarme. Quelques travaux sont à prévoir notamment enlever les anciens chauffages qui étaient au gaz. Si nous souhaitons nous engager sur la réhabilitation du bâtiment il faudra monter un projet prenant en compte la sécurité et la mobilité, les dossiers seront à monter avec la préfecture, avec la validation des plans avec un architecte.

Pierre Dulliand nous fait part d'une étude du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Électrification de l'Ain) faite en décembre 2025 / janvier 2026 qui propose un passage de l'éclairage en LED pour diminuer les coûts de consommation. Globalement les gains qui pourraient être faits sur les consommations (avec une électricité au tarif actuel) payent l'investissement sur 10 ans. Le SIEA nous propose un montage financier où la commune n'avancerait pas l'argent, ce serait donc le SIEA qui effectuerait l'avance de trésorerie. Un travail va être fait pour préciser certaines choses sur le global. Des choix seront à faire notamment sur une extinction totale de l'éclairage public la nuit, ou de disposer d'un système qui baisse l'intensité de cet éclairage permettant de ne pas éteindre totalement tout en faisant des économies, faut-il conserver tous les points de lumière. Le système de détection d'éclairage n'est pas envisageable car il ne peut s'installer que sur un réseau neuf. Il faut donc solliciter les habitants pour étudier différentes solutions. Une fois les décisions prises au niveau du conseil, il faut compter 2 à 3 mois d'étude de détail qui pour bien faire devrait être finalisée à la fin de l'année car nous pouvons bénéficier de subventions particulières pour toute commande passée avant mars 2027.

Il faut savoir que le système dont nous disposons aujourd'hui est vieillissant et à compter de 2027 les ampoules qui ne fonctionneront plus ne seront pas remplacées.

Commission Éducation et Jeunesse

Joël Bordonnat laisse la parole à Nicolas Samoyeau. La commission qui s'est réunie le 30 avril 2026 après avoir échangé avec le Sou des écoles, les parents délégués, le personnel de la mairie et les professeurs des écoles afin de définir les besoins d'action de cette commission. Les questions qui se remontées concernent notamment la cantine scolaire, le lieu de restauration, l'accueil des enfants de 3 ans et la salle de sieste, l'accueil des enfants en cas de grève, la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, la maison d'assistantes maternelles et sur la formation au BAFA d'un jeune.

Concernant la cantine scolaire, un sondage a été réalisé fin 2025 sur ce sujet mais la commission ne disposait pas des résultats au moment de la réunion, il faudra essayer de les retrouver ou de remettre en place un nouveau sondage. En attendant, l'idée serait de recevoir les différents prestataires intervenants sur d'autre commune afin de définir les prix qui pourraient être pratiqués et établir des devis aux familles.

A propos du lieu de restauration, l'espace Charles Berger, il est remonté le problème d'acoustique, des contacts vont être pris auprès d'entreprises spécialisées afin d'obtenir des devis afin de réduire ce bruit.

Pour ce qui est de l'accueil des enfants de 3 ans et la salle de sieste, aucune décision à court terme ne va être prise car cela implique l'agrandissement de l'école, mais il faut aussi que cet accueil se fasse en concertation avec les enseignants et le personnel périscolaire afin de définir comment pourrait se faire cet accueil.

La commission a eu une demande de formation aux premiers secours pour le personnel périscolaire qui sera mise en place, les dates seront communiquées dès que possible aux familles.

Dans le cadre d'une grève, la décision a été prise d'accueillir les enfants des personnels prioritaires, dans le cadre du service minimum.

Au sujet du conseil municipal des jeunes, l'idée est de voir si cela est réalisable à compter de la rentrée de septembre 2026. Des contacts vont être pris avec des communes ayant déjà mis en place un conseil municipales des jeunes car le but est de leur donner un vrai rôle.

Sur la maison d'assistantes maternelles (MAM), la commune de Parves et Nattages a mis une MAM en place, donc là encore contact va pris pour étudier si cela peut se faire sur notre commune sachant qu'il y a des assistantes maternelles sur Arbignieu et Thoys. L'idée étant de conserver les enfants sur le village et ensuite de les accueillir au sein de l'école.

Enfin, concernant la possibilité de former au BAFA, le paiement de cette formation impliquera le ou les jeunes à effectuer du bénévolat au sein de la commune pour encadrer certaines animations.

Un gros effort va être porté sur la communication afin de mettre en avant l'école de notre village et donner envie aux parents d'y inscrire leurs enfants.

Commission Vivre ensemble

Eric Hell, prend la parole pour parler de la réunion fin avril avec la commune de Preymezél dans le cadre du SIVU. La salle du Pré Boisé de Saint bois est en co-gestion entre Preymezél et Arboys en Bugey. Cette salle a été créée il y a 20 ans entre Saint-Bois à l'époque et Preymezél. Le SIVU change de présidence à chaque mandat, à compter de cette année ce sera donc sous la présidence d'Arboys en Bugey. La salle est en bon état général, mais il aurait besoin de quelques travaux malgré tout. Le SIVU avait contacté un architecte afin de réaliser un état des lieux des besoins principaux de cette salle. Il est apparu que le souci principal concerne le chauffage électrique qui est très énergivore, mais également les éclairages qui devraient être remplacés par des LED, quelques menuiseries seraient à changer et il existe également quelques fuites au niveau du toit.

L'idée est de reprendre le cahier des charges établi il y a 2 ans par l'architecte et de le recontacter pour évaluer les travaux à réaliser par rapport au précédent passage et estimer le coût des travaux.

Concernant la sécurité, la salle a été contrôlée il y a un mois avec un avis favorable à l'accueil du public, avec quelques petits points de vigilance sur les extincteurs.

Par ailleurs, une intervention serait à prévoir au niveau de l'aire de jeux, celle-ci étant sous la responsabilité de la commune d'Arboys en Bugey, qui n'est pas aux normes. Il faudrait mettre des copeaux spécifiques aux aires de jeux afin de permettre l'amortissement lors d'une chute d'enfant.

Un état des lieux des différentes salles de la commune ont été effectués, l'inventaire des contenus dans les différentes salles est en cours de réalisation.

Une rencontre a eu lieu avec les personnes utilisant le Foyer de Saint-Bois qui est à but associatif occupé par les joueurs de pétanque et de belote qui utilise ce foyer mais ne sont pas des associations. Il a été établi qu'une partie du matériel présent dans ce foyer leur appartient, mais n'étant pas une association, si un problème venait à se présenter, nous ne serions pas couverts en tant que commune. Une demande a été faite auprès de ces groupes pour régulariser cela, et donc de se constituer en association de belote et de Pétanque et pourrons utiliser sereinement ces locaux. Une fois l'association mise en place afin de définir exactement ce qui appartient à la commune et ce qui leur appartient.

Pour le moment ce local ne sera ouvert qu'aux associations de la commune, aux besoins de la commune et aux familles lors d'obsèques. Un calendrier a été mis en ligne sur le site de la commune qui permet à chaque association de le réserver dans le cadre de réunion, à titre gratuit, à la date et à l'heure souhaitées.

Le local des 3C, la cuisine professionnelle installée appartient aux chasseurs, il sera également établi une convention afin de définir ce qui est à la commune et ce qui est aux chasseurs et d'autoriser l'utilisation de cette salle. Pour le moment cette salle est mise à la disposition du comité des fêtes et aux chasseurs.

Un inventaire va être réalisé sur la salle Charles Berger afin de faire une liste précise des biens qui s'y trouvent.

Michel Charles Riera intervient pour demander s'il serait possible d'envisager l'installation pérenne d'un vidéoprojecteur dans la salle du Pré Boisé qui était déjà présent dans le précédent cahier des charges. La question est toujours d'actualité, mais il faut faire un nouveau chiffrage et selon les coûts, ce point ne sera pas une priorité.

René Vuillerod prend la parole pour signaler qu'il trouve qu'il y a une dérive de fonctionnement importante suite au CR qu'il a lu de la réunion du SIVU. Depuis le Covid les locations de salle ont chuté, mais les recettes de cette salle ont baissé drastiquement tandis que les dépenses ont augmenté. Pendant 15 ans, les recettes couvraient largement les dépenses, ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'année 2025 a représenté 2500 euros.

Même en obtenant des subventions pour la rénovation, il resterait très certainement un gros reste à charge pour la commune, il faudra donc réfléchir à ce qui est le plus judicieux. On sait que cette salle est importante pour les gens de Saint-Bois et d'Arbignieu, mais son entretien a un coût.

Sophie Bocquet rappelle qu'aujourd'hui il est impossible de consulter la disponibilité ni même de louer la salle via le site Internet de la commune de Prey mezel et que la personne à joindre (Madame Joyes) malgré toute sa bonne volonté n'est pas facilement joignable.

Eric Hell signale que le protocole de location est complexe, et qu'il n'y a pas de caution prévue. Par ailleurs certains matériels ne sont pas listés sur la liste des éléments mis à disposition et lorsqu'il y a de la casse impossible de justifier qui en a la responsabilité.

Église d'Arbignieu

La phase 1 de rénovation des vitraux est finalisée, la phase 2 est en cours de finalisation. Joël Bordonnat va rencontrer prochainement Madame Janine Maleyrie afin de discuter de la phase 3 car il restera à réaliser la réhabilitation de 4 vitraux, et il est nécessaire de voir comment pourrait être effectué leur financement. Si Madame Maleyrie souhaite que leur restauration soit effectuée cette année, celle-ci sera à la charge de ARESEA (Association pour la restauration de l'église Saint-Étienne d'Arbignieu).

Si toutefois la restauration doit être effectuée sur l'année 2027, malgré tout la charge de celle-ci ne sera pas effectuée par la commune. Joël Bordonnat va donc voir si ARESEA peut prendre en charge cette partie.

Michel Charles Riera signale que Madame Maleyrie a indiqué lors des débuts de la phase 2 qu'il y avait possibilité de participer au financement. À ce jour, précise-t-il, les travaux réalisés se montent à 95 000 euros.

Commission Communication

Suite à des réunions s'étant calés dans l'agenda de Joël Bordonnat, la réunion prévu le 7 mai a été décalée à une date ultérieure.

Joël Bordonnat indique que les PV sont sur le site de la Mairie, que les photos des conseillers vont être harmonisées sur le site et que le bulletin municipal est en cours pour une parution à mi-juin.

Pierre Dulliand signale qu'il a eu des remontées positives sur l'application Panneau Pocket et le site de la Mairie. Le bulletin est attendu par les habitants et ils ont signalé que les panneaux d'affichages ne sont pas tous alimentés.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05 heures.

Joël Bordonnat précise que la date du prochain conseil n'est pas définie compte tenu du dépôt des grands électeurs. L'information sera diffusée dès que possible.

Le présent procès-verbal a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

<u>Le secrétaire de séance</u>	<u>Le Maire</u>
Marie-Christine RIBEIRO	Joël Bordonnat
Signature 	Signature